

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 novembre 2015 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 20 novembre 2015.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

SCHWARTZ Norbert, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. HUCK Jean-Claude qui a donné procuration à M. FISCHER Etienne
Mme FEYEREISEN-HAÏNE Evelyne qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à Mme GREBMAYER Sabine
Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
M. BODOT Didier qui a donné procuration à M. SCHWARTZ Norbert
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme CADENE-SCHULIK Francine
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à M. PFEFFER Jean-Louis

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 01/12/2015, 03/12/2015 et publiées par affichage le 04/12/2015.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 3. est complété suite aux résultats de la consultation lancée auprès des organismes bancaires. Un paragraphe concernant la régie de la Nef a été rajouté au point 4. Suite à la commission d'appel d'offres, les points 8.-9. et 10. sont complétés. Le point 11. VENTE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL est rajouté à l'ordre du jour).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015
2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET VILLE
3. EMPRUNTS-RELAIS 2015
4. PRINCIPE DE CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE LIE A L'INTERNALISATION DES ACTIVITES DE PROGRAMMATION DE LA NEF
5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE 2016 DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DES SALLES DE REUNION ET DE SPECTACLE DE LA NEF
6. MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES (MDAS) : GESTION EN RÉGIE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2016
7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ (ANCIENS TARIFS JAUNE ET VERT)
9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION D'EXTENSION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE
11. VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL
12. REGULARISATION DES BAUX A CONSTRUCTION / SOCIETE DES COURSES
13. CYCLE SCOLAIRE
14. CREATION D'UN EMPLOI D'ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE NON TITULAIRE
15. DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE
16. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG - COMPÉTENCES
17. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES - EQUIPEMENT MULTI-SPORTS
18. ADAP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ)
19. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
20. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 18 novembre 2015.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET VILLE

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'investissement du budget Ville 2015, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la décision budgétaire modificative suivante:**

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement	21312 prog. 4826 fct 211	Travaux école Leszczynska	12 000 €	+ 5 000 €	17 000 €	Travaux cuisine pédagogique en plus
Dépenses d'investissement	21312 prog. 4825 fct 211	Travaux école de l'Europe	0 €	+ 4 000 €	4 000 €	Installation nouvelle pompe de chauffage
Dépenses d'investissement	21312 prog. 48213 fct 212	Travaux école Wentzel	0 €	+ 2 000 €	2 000 €	Travaux faux-plafond

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Dépenses d'investissement	21318 fct 020	Diagnostic accessibilité des bâtiments	0 €	+ 13 000 €	13 000 €	Pas prévu au BP 2015
Dépenses d'investissement	2151 prog. 706 fct 822	Travaux voirie - Entrée rue des Dominicains	0 €	+ 28 000 €	28 000 €	Participation de 20 000 € attendue sur ces travaux
Dépenses d'investissement	2151 prog. 705 fct 822	Travaux voirie - rue des Tulipes	10 000 €	+ 2 000 €	12 000 €	Ajustement par rapport aux prévisions
Dépenses d'investissement	2113 fct 421	Travaux sécurisation aires de jeux	0 €	+ 6 000 €	6 000 €	Concerne aires de jeux école de l'Europe
Dépenses d'investissement	21318 fct 020	Travaux foyer communal Altenstadt	35 000 €	- 30 000 €	5 000 €	Travaux repoussés en 2016
Dépenses d'investissement	21318 prog. 651 fct 020	Dépenses ancienne synagogue (archives)	70 000 €	- 10 000 €	60 000 €	Désignation d'un nouveau maître d'œuvre en cours
Recettes d'investissement	1328 prog. 706 fct 822	Participation travaux voirie - Rue des Dominicains	0 €	+ 20 000 €	20 000 €	Liée aux travaux réalisés en 2015

Cette décision tient lieu de décision budgétaire modificative n° 3.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

3. EMPRUNTS-RELAIS 2015

3.1. BUDGET VILLE

Afin d'équilibrer les comptes du budget Ville 2015, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph)** de réaliser un emprunt-relais de 100 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant : 100 000 €
Durée : 1 an
Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,90 %

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Amortissement : in fine avec possibilité de remboursement anticipé partiel ou total sans frais

Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle

Frais de dossier : 0,20 % soit 200 € et commission d'engagement 0,10 % soit 100 €

Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Ce prêt-relais sera remboursé en 2016 par la cession du bâtiment de l'ancien service technique.

3.2. BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

Afin d'équilibrer les comptes du budget du lotissement GUMBERLE, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph)** de réaliser un emprunt-relais de 600 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant : 600 000 €

Durée : 5 ans

Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,70 %

Amortissement : in fine avec possibilité de remboursement anticipé partiel ou total sans frais

Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle

Frais de dossier : 0,20 % soit 1 200 € et commission d'engagement 0,10 % soit 600 €

Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Ce prêt-relais est destiné à préfinancer les achats de terrains, les études, la maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux de viabilisation qui ont bien avancé en 2015.

Il sera remboursé par la vente des terrains. La phase de commercialisation des terrains débutera au printemps 2016.

3.3. BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT LA PEPINIERE

Afin d'équilibrer les comptes du budget de la zone d'aménagement LA PEPINIERE, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

(**TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph**) de réaliser un emprunt-relais de 450 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

<u>Montant</u> :	450 000 €
<u>Durée</u> :	5 ans
<u>Taux variable</u> :	EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,75 %
<u>Amortissement</u> :	in fine avec possibilité de remboursement anticipé partiel ou total sans frais
<u>Périodicité de paiement des intérêts</u> :	trimestrielle
<u>Frais de dossier</u> :	0,20 % soit 900 € et commission d'engagement 0,10 % soit 450 €

Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Cet emprunt-relais vient en remplacement d'un prêt de 450 000 € arrivé à échéance qui a été remboursé en 2015.

Ce nouveau prêt-relais sera remboursé par la vente des terrains. Une promesse de vente a été signée le 23/10/2015 avec la société ASPEE pour un montant de 400 000 €. Il reste également un solde de 106 700 € à encaisser concernant la vente du bâtiment à la SCI SPENER (église évangélique).

3.4. BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL

Afin d'équilibrer les comptes du budget du quartier Steinbaechel, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph) et une abstention (BASTIAN Gabriel)** de réaliser un emprunt-relais de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

<u>Montant</u> :	500 000 €
<u>Durée</u> :	3 ans
<u>Taux variable</u> :	EURIBOR 3 mois + marge 1,18 %
<u>Amortissement</u> :	in fine avec possibilité de remboursement anticipé partiel ou total sans frais
<u>Périodicité de paiement des intérêts</u> :	trimestrielle
<u>Frais de dossier</u> :	750 €

Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux voix contre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Cet emprunt-relais est destiné à préfinancer les achats de terrains et les études réalisées à ce jour.

Ce nouveau prêt-relais sera remboursé par la vente des terrains.

4. PRINCIPE DE CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE LIE A L'INTERNALISATION DES ACTIVITES DE PROGRAMMATION DE LA NEF

Suite à l'internalisation des activités de programmation de la NEF, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph)** la création, à compter du 01/01/2016, d'un nouveau budget annexe soumis à la TVA sous la forme d'une régie directe sans autonomie financière et d'un nouveau service public à caractère administratif.

Ce nouveau budget annexe a pour objet la programmation et la gestion des salles de réunion et de spectacle de la NEF (Salle Otfried, Salle Marie Jaëll et Salle Vogelsberger).

Les principales dépenses de fonctionnement qui figureront dans ce budget annexe seront les suivantes :

- Charges de personnel (administratif, technique et personnel extérieur)
- Charges de structure (chauffage, électricité, eau, entretien) des 3 salles
- Frais artistiques (achat spectacles, frais déplacements, défraiement, atelier théâtre...)
- Frais de communication

Les principales recettes de fonctionnement qui figureront dans ce budget annexe seront les suivantes :

- Vente de billets de spectacle
- Recettes atelier théâtre
- Recettes cinéma
- Locations des salles
- Subventions d'exploitation

Ce budget annexe intégrera également l'ensemble des dépenses d'investissement (travaux, achat de matériel...) réalisées à compter du 01/01/2016 et qui concernent ces différentes salles.

La Ville de Wissembourg, via son budget principal, mandatera chaque année une subvention permettant d'équilibrer financièrement ce nouveau budget annexe.

Les biens concernant ces 3 salles figurant à l'inventaire du budget principal seront également transférés, via une écriture extra-budgétaire, à ce budget annexe.

La nomenclature comptable utilisé pour ce budget annexe sera identique à celle utilisé pour le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

budget principal c'est-à-dire M14.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes :

- d'autoriser le transfert des régies de recettes (spectacles n°26016 et cinéma n°26013) ainsi que de la régie d'avance du budget principal vers ce nouveau budget annexe
- de modifier le périmètre de la régie de recettes spectacles pour permettre l'encaissement des cotisations relatives aux ateliers théâtre.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE 2016 DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DES SALLES DE REUNION ET DE SPECTACLE DE LA NEF

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe de programmation et de gestion des salles de réunion et de spectacle de la NEF pour l'exercice 2016 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller.

Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire à retenir pour 2016 sont les suivants (en € HT) :

FONCTIONNEMENT

- Au niveau des dépenses de fonctionnement :
- Dépenses courantes : 240 000 € (montant prévisionnel)
 - Frais de chauffage, électricité, eau : 32 000 €
 - Achat de spectacles : 72 000 €
 - Locations de matériel (spectacles) : 10 000 €
 - Entretien du bâtiment : 20 000 €
 - Entretien d'autres biens mobiliers (équip. scéniques, logiciel,...) : 20 000 €
 - Frais de communication : 11 000 €
 - Frais d'hébergement et de restauration des compagnies : 9 000 €
 - Frais de déplacement des compagnies : 10 000 €
 - Droits SACEM/SACD : 8 000 €
 - Divers achats (petit équipement, fournitures,...) : 12 000 €
 - Dépenses séances de cinéma (location films) : 7 000 €
 - Dépenses atelier théâtre : 9 000 €
 - Frais divers (télécom., transport spectateurs, frais formation, actions culturelles diverses,...) : 20 000 €
- Dépenses de personnel : 220 000 € (montant prévisionnel)

Ces dépenses incluent notamment les charges de personnel liées au pôle artistique et culturel (2 personnes), au pôle technique (3 personnes), au personnel d'entretien du bâtiment et au personnel extérieur ponctuel.

- Au niveau des recettes de fonctionnement :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

➤ Recettes courantes

Vente billets de spectacle :	40 000 €
Recettes atelier théâtre :	5 000 €
Recettes cinéma :	9 000 €

➤ Autres recettes de gestion

Location de salles :	6 000 €
----------------------	---------

➤ Subventions de fonctionnement

Subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin :	42 000 €
(montant estimatif en attente de la notification)	
Aide de l'Agence culturelle d'Alsace :	15 000 €

Des démarches ont été entreprises pour trouver d'autres financeurs : Région Alsace, Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, mécénat...

INVESTISSEMENT

Voici les principales dépenses d'investissement prévues pour 2016 :

➤ Achat de matériel :	13 000 €
➤ Travaux divers :	8 000 €
➤ Travaux climatisation :	50 000 €

La Ville, via son budget principal, versera chaque année une subvention pour équilibrer ce budget.

6. MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES (MDAS) : GESTION EN RÉGIE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2016

Il est proposé au Conseil Municipal la reprise en régie directe de la MDAS.

Rappel du rôle et du fonctionnement de la MDAS

Les missions du responsable

- Gestion de la MDAS : location de salles et suivi, conventions, planning, facturation, aide technique
- Gestion de la relation avec les prestataires, suivi des réservations et facturation
- Gestion de salles de la Ville (gymnases, dojo) : conventions, planning, organisation de la réunion annuelle des gymnases...
- Communication : Réalisation, suivi de l'annuaire des associations
- Accompagnement des Associations : création, formations...)
- Mise à disposition d'outils pour les associations (photocopieur, massicot, vidéo projecteur, paperboard...)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

- Accompagnement de l'Union des Associations au niveau administratif et dans ses projets :
- Organisation des CA et AG, convocations, comptes rendus...
- Organisation de la buvette du bal du 13 juillet
- Suivi Trophées aux sportifs méritants
- Journée des présidents
- Banque de Matériel
- Participation à l'organisation d'événementiels :
- Masters de Pétanque 2011, 2012, 2015
- Forum des Associations 2013
- Journée de rentrée des associations 2015
- Développement d'une offre de services au sein de la MDAS (prospection, prise de contacts, réunions, prise de rendez-vous, accueil des publics)
- Réalisation d'un guide des services en cours

La fréquentation de la MDAS

En 2014, la MDAS a comptabilisé 1 750 occupations différentes. Une évaluation en fonction des occupations donne un chiffre de fréquentation de 15 000 à 25 000 visiteurs sur l'année.

Les prestataires actuels de la MDAS

Confluence Formation, CAC Formation, Euro Formation, Chambre de commerce et d'industrie, Altédia, tempo, JH Conseils, Aroeven (BAFA), Formabilis, REDOM.

Associations (situation à ce jour)

* associations qui occupent de façon régulière :

Patchouli, Amis du Musée, Yoga, Agir ABCD, FCPE, Amnesty International, Ligue de Protection des Oiseaux, Remparts Athlétisme Club de Wissembourg, Cercle d'Echecs, Cercle des Aînés, Gymnastique Volontaire, Danse Arc en Ciel, Les Petites Cigognes, Club Cœur Santé (gymnastique), Club de Bridge, Université Populaire Européenne (poterie), Université Populaire Pamina (activités, réunions et conférences du temps libre), Wissembourg en Arts (Ateliers), La Poudrière (réunion et occupation du local musique), Activité Yoga Enfants (Petites Cigognes), KDB à partir de novembre 2015

* associations qui occupent ponctuellement (réunions, A.G., activités) :

Centre d'Initiation à la Nature, Harmonie Municipale, KDB, Marchactiwiss, Masterpeace, Patchmania, SKTAN, Sport Twirl (réunions, bourse aux jouets), Volley Ball, Lions Club, Basket Club, Handball Club, Ex Nihilo, Pour un autre monde, Diverses Cité, Parents d'élèves, Epicerie Sociale, Club de la Corbeille, Croix Blanche, Société de Tir, Cie des Choux, UAW, Tennis de Table Nord Alsace, Ciné Club, école et cinéma, ARCO 16...

Les services actuels à la MDAS

La MDAS a également un rôle de prospection au niveau des services.

Les Petites Cigognes - Accueil parents/enfants (de 0 à 3 ans)

Cercle des Aînés - Accueil de loisirs pour séniors

Agir ABCD - Ateliers d'aide à l'apprentissage du français pour tout public adulte

Ecrivain public – Aide à la rédaction de courriers

Association Réussir - Insertion professionnelle

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - Permanence et Médiation familiale
Consultation juridique - Permanence d'avocats
Conciliateur de justice - Conciliation juridique »
CARSAT - Dossiers de retraite
CFTC–Information syndicale **Crésus** - Lutte contre le surendettement, micro –crédit.
Viaduc 67 - Aide aux victimes et accès au droit
SPIP - Service de probation juridique
Préfecture - examen du code la route

Le responsable de la MDAS travaille actuellement sur l'élaboration d'un guide des services.

Procédure et conditions de transfert

Afin de clarifier les modalités de transfert des personnels de droit privé vers des personnes publiques gérant des services publics administratifs, des dispositions législatives ont été adoptées. Lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un **contrat de droit public** (art. L1224-3 du Code du travail).

Il peut s'agir de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), en contrat à durée déterminée (CDD), en contrat d'apprentissage, en contrat de qualification, en contrat aidé.

Le contrat de droit public proposé par la collectivité doit tenir compte de la nature du contrat dont les salariés sont titulaires (art. L1224-3 alinéa 1 du Code du travail). Ainsi, un salarié titulaire d'un CDI se voit proposer un CDI. Un salarié titulaire d'un CDD se voit proposer un CDD. En principe, les agents en CDD ne sont transférés que pour la durée restant à courir de leur contrat (circulaire du 19/11/2009).

Le contrat de droit public doit reprendre les clauses substantielles du contrat de travail, en particulier celles qui concernent la rémunération, sauf dispositions légales ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires de la fonction publique territoriale contraires (art. L 1224-3 alinéa 2 du Code du travail, CA Paris 10/07324 du 09/05/12).

Les salariés qui ont accepté le contrat de droit public deviennent des **agents non titulaires** de droit public soumis aux dispositions du décret du 15 février 1988. Ils ne sont plus soumis ni au code du travail ni à une convention collective (décret 88-145 du 15/02/88). Les agents issus du transfert sont soumis aux droits et obligations des agents publics.

La proposition de recrutement est accompagnée d'une **information** au salarié concerné sur les conséquences du transfert, sur le changement de statut juridique, sur leurs droits et obligations et des sujets tels que le recrutement, la rémunération, la protection sociale, les congés, le temps de travail, le licenciement.

A titre indicatif, la subvention votée au budget au titre de l'année en cours à la FDMJC s'élève à 68 000 €.

D'autre part, le produit annuel des locations de la MDAS s'est élevé à environ 11 000 € en 2014. (locations de salles à des prestataires).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment son article L1224-1 et suivants,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Vu la Directive 2001/23/CE du conseil du 12 mars 2001,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 05 novembre 2015,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Considérant que par délibération du 27 février 2009, le Conseil Municipal avait décidé la réalisation d'une maison des associations et des services et qu'une convention avait été passée avec la Fédération Départementale des MJC permettant la mise en œuvre de ce projet,

Considérant que la FDMJC s'est chargée dès 2009 du recrutement du responsable de la MDAS tout en nous apportant son savoir faire et son réseau, que dès l'origine, il avait été envisagé de s'appuyer sur l'aide logistique de la FDMJC pendant une période transitoire avant d'envisager un autre mode de gestion. Ainsi que le rappelle la chambre régionale des comptes dans son récent rapport « *à l'origine, la Ville avait intérêt à passer par l'intermédiaire de la FDMJC dès lors que la Fédération était déjà présente sur place et se révélait d'excellent conseil pour édifier la structure.*

Le fonctionnement de la structure étant désormais normalisé et la subvention allouée à la FDMJC servant essentiellement à rémunérer le personnel animant la MDAS, l'intérêt pour la ville de continuer à passer par la Fédération est très relatif ».

Considérant qu'il y a lieu de décider la reprise en régie directe par la Ville de la MDAS en parfaite concertation avec la FDMJC qui pourrait néanmoins poursuivre l'accompagnement de ce projet dans certains de ses aspects,

M. SCHWARTZ Norbert ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph)

- la reprise en régie directe par la Ville de la MDAS
- de fixer la date d'effet au 1^{er} janvier 2016
- d'autoriser M. le Maire à présenter au salarié une proposition de recrutement par la Ville étant entendu qu'en cas d'acceptation, la création de ce poste sera soumise au Conseil Municipal
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la FDMJC pour la mission d'accompagnement s'articulant autour des orientations suivantes :
 - . Accompagner à la mise en place de formations pour cadres associatifs répondant à leurs besoins
 - . Soutenir les initiatives et aider à la création de projets partenariaux entre associations
 - . Accompagner le fonctionnement d'un lieu ressource, d'information et d'aide technique pour les associations.

En contre partie, la Ville de Wissembourg versera annuellement à la FDMJC du Bas-Rhin un montant de 6 250 € par an.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

La convention sera conclue pour une période débutant à la date de la signature de la convention jusqu'au 31/12/2016 et renouvelable par tacite reconduction.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'octroi de subventions dans les conditions suivantes :

HEGOBURU Jean-Pierre	11 boulevard Clémenceau WISSEMBOURG	573,50 €
SPINDLER Svitlana	21 rue de la Paix WISSEMBOURG	666,50 €
ALVES MARTINS Antonio	10 rue de la Couronne ALTENSTADT	496,00 €
PFISTER Fabien	14a route des Vosges WISSEMBOURG	334,80 €
HARMAND Ludwig	5 rue du Collège WISSEMBOURG	393,70 €
MOUGEL Frédéric	18 route des Vosges WISSEMBOURG	644,80 €

Mode de calcul :

Surfaces visibles du domaine public en m² x 3,10 € = montant de la subvention

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ (ANCIENS TARIFS JAUNE ET VERT)

Vu l'unique proposition remise par Électricité de Strasbourg,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres en date du 27 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture d'électricité (anciens tarifs vert et jaune) pour les années 2016 et 2017 avec l'entreprise Électricité de Strasbourg (67000 STRASBOURG).

Sur la base d'une consommation annuelle estimée à 454 MWH, le coût total annuel est de 71 660,08 euros toutes taxes et contributions comprises.

9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ

Vu les quatre propositions remises par les fournisseurs de gaz,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres en date du 27 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de gaz pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2017 avec l'entreprise TOTAL (92257 LA GARENNE COLOMBES).

Sur la base d'une consommation annuelle estimée à 2 971 MWH, le coût total annuel est de 109 998,10 euros hors toutes taxes et contributions.

10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION D'EXTENSION DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE

Le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne synagogue doit conduire à la création d'un équipement mutualisé, comprenant :

- dans la partie rénovée (ancienne synagogue et maison attenante) une partie des réserves du musée Westercamp
- dans la partie extension les fonds des archives historiques et contemporaines.

Pour mener à bien ce projet, la Ville a lancé le 26 septembre 2013 une première consultation en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. A l'issue de cette procédure, l'offre remise par le groupement DUBREU/ DE MICHELI/OZIOL/SIB ETUDES/ CEREC INGENIERIE a été retenue. Le marché conclu avec ce groupement comportait une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Par courrier en date du 26 août 2015, la Ville a signifié au mandataire du groupement sa décision de ne pas affermir la tranche conditionnelle.

Une seconde consultation a été lancée le 27 octobre 2015 par publication d'un avis dans les DNA.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Au final, seize dossiers ont été réceptionnés avant la date et l'heure limites fixées au lundi 16 novembre 2015.

Après examen des propositions remises, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre du groupement AEA, SERUE INGENIERIE, ALPHA PROCESS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph) d'autoriser M. le Maire

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne synagogue avec ce groupement dans les conditions suivantes :
 - Taux d'honoraires pour la mission de base (avec mission EXE) : 10 %
 - Montant de la mission de base (avec mission EXE): 110 000 € HT
 - Missions complémentaires incluant les missions OPC, présentation publique et étude thermique : 19 360 euros HT
- à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre précité
- à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre du présent projet
- à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires au bon aboutissement du projet.

11. VENTE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'annonce mise en ligne le 6 novembre 2015 sur le site internet "leboncoin.fr",

Vu les propositions remises à la date du 26 novembre 2015, date communiquée aux candidats intéressés comme étant la date limite de remise des offres,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la cession du bâtiment (anciennement occupé par les services techniques municipaux) dit le "Bitlinger" sis à 67160 Wissembourg 2 quai des Frères, au profit de M. Gaëtan ROUSSELET, se réservant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale, dans les conditions suivantes :

Il s'agit de la cession de la parcelle cadastrée sous section 25 n°142/16 d'une contenance de 6,18 ares moyennant le prix de € 176.000.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

A titre de condition, la Ville précise que l'immeuble est bordé par un cours d'eau lequel est cadastré à cet endroit section 25 n°140/0.16 avec 4,81 ares, cette parcelle ne fait pas partie de la présente vente.

L'acquéreur ne pourra se prévaloir d'aucun droit sur cette parcelle, ni sur le droit d'eau attaché et ne pourra s'opposer aux opérations d'entretien et de gestion dudit cours d'eau par la Ville de Wissembourg.

- M. le Maire à signer l'acte notarié de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite cession.

12. REGULARISATION DES BAUX A CONSTRUCTION / SOCIETE DES COURSES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2000, autorisant la conclusion d'un bail à construction au profit de la Société des Courses d'une durée de 30 années à compter du 1^{er} septembre 2000 pour se terminer le 31 août 2030 et le bail à construction signé le 31 août 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2003, autorisant la conclusion d'un bail à construction au profit de la Société des Courses d'une durée de 30 années à compter du 1^{er} mars 2003 pour se terminer le 28 février 2033 et le bail à construction signé le 28 février 2003,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2004, autorisant la conclusion d'un bail à construction au profit de la Société des Courses d'une durée de 40 années à compter du 1^{er} juin 2004 pour se terminer le 31 mai 2044,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2007, autorisant la conclusion d'un bail à construction au profit de la Société de Courses d'une durée de 40 années à compter du 1^{er} novembre 2007 pour se terminer le 31 octobre 2047 et le bail à construction signé le 13 février 2008,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2008, portant subvention au profit de la Société des Courses pour la réalisation des travaux suivants : rénovation des vestiaires hommes, création de vestiaires femmes, rénovation de la salle de pesage et de la salle de réception VIP, création d'une salle pour commissaires, mise en place d'une clôture de 1200m autour de l'hippodrome, sécurisation des obstacles,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2012 autorisant la conclusion d'un bail à construction au profit de la Société des Courses d'une durée de 40 années à compter du 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2053,

Vu l'engagement signé par la Société des Courses en date du 28 octobre 2015,

Considérant que ces baux à construction susmentionnés portent tous sur la totalité de la parcelle sise à Altenstadt et cadastrée sous Section 7A n° 54,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Considérant que les aménagements réalisés par la Société des Courses sont situés sur une partie seulement de la parcelle Section 7A n° 54, mais également sur les parcelles voisines cadastrées sous Section 7A n° 1182/79 et n° 1185/85,

Considérant qu'en vue de mettre en conformité la situation des baux à construction avec la réalité cadastrale, le géomètre a établi un procès-verbal d'arpentage référencé sous le numéro 1044U, permettant de mettre en évidence les parties aménagées par la Société des Courses,

Considérant qu'il convient de prendre une délibération avec effet rétroactif pour autoriser la signature d'un bail à construction suite à la subvention accordée le 28 mai 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

1) en vertu des délibérations des 11 janvier 2000 ; 25 février 2003 ; 11 mai 2004 ; 24 octobre 2007 ; 18 décembre 2012 l'inscription des baux à construction sur les parcelles uniquement concernées par les aménagements effectués par la Société des Courses, désignées ci-dessous ;

2) en vertu de la délibération du 28 mai 2008, la conclusion d'un bail à construction avec effet rétroactif au profit de la Société des Courses de Wissembourg, pour une durée de quarante années à compter du 1^{er} juin 2008, moyennant une redevance d'un euro symbolique et portant sur les parcelles appartenant à la Ville de Wissembourg, désignées ci-dessous ;

Section	Numéro	Lieudit	Superficie	Nature
007 A	1176/54	Hippodrome de la Hardt	16 ha 68 a 77 ca	Friche
007 A	1177/54	Hippodrome de la Hardt	05 ha 75 a 50 ca	Friche
			00 ha 14 a 20 ca	Sol
007A	1178/54	Hippodrome de la Hardt	02 ha 07 a 71 ca	Friche
007 A	1179/54	Hippodrome de la Hardt	00 ha 63 a 81 ca	Friche
007 A	1182/59	Muntade	00 ha 68 a 89 ca	Friche
007 A	1185/85	Muntade	06 ha 66 a 34 ca	Pré
Total			32 ha 65 a 22 ca	

3) la suppression des baux à construction cités ci-dessus sur les parcelles suivantes non concernées par les aménagements effectués par la Société des Courses :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie	Nature
007 A	1175/54	Hippodrome de la Hardt	05 ha 59 a 92 ca	Friche
007 A	1180/54	Hippodrome de la Hardt	05 ha 24 a 29 ca	Friche

Le bail à construction permettant la mise en conformité de la situation cadastrale avec la réalité des lieux, se fera sous la forme d'un acte administratif. M. le Maire fera fonction de notaire. M. le premier Adjoint, est désigné en vue de signer les actes administratifs et tous les documents nécessaires à la modification, à la signature et à l'exécution de ce bail à construction.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

13. CYCLE SCOLAIRE

Vu le courrier de l'Inspection de l'Education Nationale en date du 17 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix huit voix pour, cinq voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph) et six abstentions (WENNER Sylvie, WENDLING Anne-Marie, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, DAMBACHER Sandra, KRIEGER André et BASTIAN Gabriel), à partir de la rentrée scolaire de 2016, la répartition des élèves dans les deux écoles élémentaires de Wissembourg comme suit :

- Les classes de CP, CE1 et CE2 seront implantées à l'école élémentaire WENTZEL
- Les classes de CM1 et CM2 seront implantées à l'école élémentaire ST JEAN-OHLEYER

Cette nouvelle organisation est en cohérence avec la mise en place des nouveaux cycles à la rentrée scolaire 2017.

14. CREATION D'UN EMPLOI D'ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE NON TITULAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création d'un emploi spécifique d'accompagnatrice scolaire à temps non complet, à raison de 9/35^{ème}, en qualité de non titulaire, à compter du 1^{er} janvier 2016. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Les attributions consistent à accompagner les élèves utilisateurs depuis la montée dans le bus jusqu'à l'entrée dans l'établissement scolaire ou les arrêts prévus par la navette.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 1° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans
- si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15. DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour assurer des missions d'assistant(e) à la chargée des animations de Noël, de manière discontinue dans le temps,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph)

- 1) d'autoriser M. le Maire à recruter un agent vacataire pour assurer des missions d'assistant de la chargée des animations de Noël, de manière discontinue dans le temps, pour un volume horaire total de 30 heures répartis sur les périodes suivantes : du 28 au 29 novembre 2015, du 05 au 06 décembre 2015, le 13 et le 20 décembre 2015. Le(la) candidat(e) devra justifier d'une expérience dans les animations de Noël. La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La vacation horaire est fixée à 9,61 € bruts (smic).
- 2) d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget de la collectivité.

16. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG - COMPÉTENCES

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du Pays de Wissembourg du 26 octobre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification des statuts comme suit :

Article 4 – Objet et compétences
Compétences optionnelles

4.8. Actions sociales d'intérêt communautaire

Etude, création, aménagement, gestion et entretien des équipements multi-sports installés par la Communauté de Communes

Suppression de cette compétence

Autres compétences

Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (par exemple : l'acquisition de camionnettes frigorifiques, le conventionnement avec d'autres communautés de communes ou le subventionnement). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

s'occupant de personnes âgées.

Sera modifié comme suit :

Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.

17. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG - EQUIPEMENT MULTI-SPORTS

Par délibération en date du 26 octobre 2015, le Conseil de Communauté a décidé de modifier ses statuts.

La modification porte sur le retrait de la compétence "Étude, création, aménagement, gestion et entretien des équipements multi-sports installés par la Communauté de Communes"

Suite à la suppression de cette compétence, il y a lieu d'intégrer dans l'inventaire de la Ville le city stade d'Altenstadt pour une valeur de 58 224,19 € (valeur au 31/12/2015).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de prendre acte de la délibération prise le 26 octobre 2015 par le Conseil de Communauté et d'autoriser la modification de l'inventaire dans les conditions exposées ci-dessus.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

****Informations****

18. ADAP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ)

Dans le cadre de la mise aux normes "accessibilité" des bâtiments recevant du public (ERP), la Ville a obligation d'établir un "agenda d'accessibilité programmé".

Pour Wissembourg, cet agenda concerne 32 bâtiments "ERP". Vu l'importance de ce patrimoine, cela permet à la Ville de solliciter auprès des services de l'Etat un agenda de mise en accessibilité sur 9 ans.

Cet agenda a été soumis à la commission d'accessibilité et comporte un certain nombre de dérogations.

A noter cependant que 14 bâtiments (ERP) sont actuellement conformes à la réglementation en vigueur et ont fait l'objet d'un dépôt de dossier en février 2015 comme le prévoyait la législation.

Le dossier peut être consulté auprès du service technique de la Ville et sera soumis pour délibération au Conseil Municipal du mois de décembre 2015.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 novembre 2015

19. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'exercice 2014.

20. DIVERS

➤ **Prochaine séance du Conseil Municipal** : vendredi 18 décembre

➤ **Prochaines manifestations** :

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Un programme des festivités de Noël est remis à chaque conseiller.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h20.